Trente-deuxième Année. — N° 317 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. DIMANCHE 13 NOVEMBRE 1887

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 12 NOVEMBRE 1887

LES RESPONSABILITÉS

Le gendre de M. le Président de la République n'est pas encore arrêté.

Nous avons dit hier pourquoi nous croyons qu'il ne le sera pas.

Et s'il l'est, nous prévoyons son acquittement, malgré les charges formidables qui pèsent sur lui.

Si, malgré l'épuration et malgré le favoritisme qui règne depuis dix ans, il se trouvait, à Paris, des magistrats assez indépendants et assez intègres, pour instruire et juger cette affaire comme elle devrait être instruite et jugée, il se produirait de telles révélations, il y aurait, dans le monde politique, administratif, judiciaire, et surtout dans le monde parlementaire des scandales si nombreux que nous assisterions à un véritable effondrement.

Car il ne faut pas qu'on essaye de donner le change à l'opinion.

M. Wilson est un grand coupable; mais beaucoup d'autres l'ont été avec lui et autour de lui

Il ne *travaillait* pas seul. Il n'était pas — comme le ministre Teste sous Louis-Philippe — un fonctionnaire vénal, acceptant *un jour* un pot de vin dans une entreprise publique. Il avait autour de lui une armée de complices. Il a accumulé les prévarications.

M. Rouvier, président du conseil des mini tres, n'a-t-il pas avoué, en plein parlement, que les ministères qui se sont succédé, depuis dix ans, savaient au moins une partie des malversations qui se commettaient à l'Elysée ?

Est-ce que des députés et des sénateurs de la gauche n'ont pas été directement ou indirectement mêlés à ces tripotages? Beaucoup d'entre eux n'ont-ils pas eu recours à M. Wilson pour obtenir du Président telle grâce ou telle faveur ? A qui feront-ils croire qu'ils n'ont jamais rien su de ce que ces grâces et ces faveurs avaient coûté à certains de leurs clients.

Et les complices de M. Wilson, ceux et celles qu'il servait et dont il se servait, n'ont-ils pas trouvé des complaisants jusque parmi les chefs mis à la tête de l'armée. Nous savons en quels termes le général Thibaudin et le général Boulanger écrivaient à la femme Limouzin, quel bienveillant accueil ils faisaient à ses recommandations.

Est-ce que des milliers de fois, depuis dix ans, les journaux de la droite n'ont pas dénoncé le gouvernement occulte installé à l'Elysée?

N'ont-ils pas souvent signalé des faits qui, sous un régime moins corrompu, auraient au moins attiré l'attention de la justice?

Dans l'opposition, nous pressentions tous qu'il y avait quelque chose de fangeux autour de la Présidence.

Mais ceux qui sont au pouvoir le savaient bien, eux ils auraient pu préciser.

Pourquoi donc n'ont-ils pas parlé ?

Parce que les uns ont eu peur pour eux-mêmes et que les autres ont tremblé pour leur parti.

Et le Président de la République... comment donc est-il resté sourd si longtemps aux avertissements qui lui sont venus sous des formes si diverses ?

Comment a-t-il pu accorder tant de croix et de faveurs à la demande de M. Wilson, sans plus de souci de la légitimité des actes dont il était l'instrument ?

Comment a-t-il pu ignorer qu'une agence d'affaires, constituée avec un personnel nombreux, fonctionnait à côté de lui, dans sa propre demeure, abusant des sceaux de l'Etat, surprenant les affaires les plus secrètes du gouvernement et des hommes au pouvoir et se servant de tout cela pour tripoter dans les administrations, dans la presse, dans les finances, dans l'industrie!

Tous ces anciens ministres, ces sénateurs, ces députés de gauche, tous ceux qui ont su et qui ont vu, comme tout le Paris gouvernemental savait et voyait, tous ceux-là n'ont pas le droit de se laver les mains de ces scandales.

Soit qu'ils aient bénéficié, dans leur intérêt électoral ou dans leur intérêt financier, des faveurs que vendait l'agence de l'Elysée, soit qu'ils l'aient couverte de leur silence complaisant, ils n'en ont pas moins, à des degrés divers, leur part de responsabilité.

On l'a si bien compris au gouvernement qu'il a fallu, jeudi, la vigoureuse intervention d'un jeune leader de la droite, M. Piou, député de Toulouse, pour qu'on se décidât à ordonner enfin une apparence d'instruction judiciaire contre M. Wilson.

ALFRED REBOUX.

L'ORDRE SOCIAL SE TRANSFORME

M. Mallock, l'éminent publiciste américain vient de faire paraître, sous ce titre, un roman qui lui sert de cadre pour exposer ses théories. Ce livre est intéressant à pourcourir au point de vue des études qui nous occupent.

L'auteur, tout en refutant les doctrines socialistes, expose les angoisses de l'état social actuel, les rénovations nécessaires et légitimes, et indique le devoir impose à tout chrétien de chercher à rendre possible et digne la vie de ses frères ouvriers.

« Que venez vous, s'écrie-t-il, parler vertu et moralité à des gens logés comme des pourceaux ? les entretenir de leur âme immortelle, lorsqu'ils n'ont d'autre objectif que d'empêcher leur malheureux corps de mourir de faim ! »

M. Mallock nous fait assister à une émeute à Londres ; nous montre les ouvriers affolés par la misère, poussés par des hommes qui se soucient fort peu des souffrances qu'ils exploitent et dont ils visent uniquement à se servir pour se faire un piédestal de popularité et se préparer un siège au Parlement

Un socialiste, un convaincu celui-là, expose ses théories, empruntées à Karl Marx, pour la réforme de la société. Elles sont réfutées par un prêtre catholique, M. Stanley.

Peut-être y a-t-il quelques lacunes dans son argumentation, et pourrait-elle être plus complète et plus décisive. En revanche, il n'y a rien à répondre ni à ajouter, à un très beau sermon, dans lequel il indique aux riches leurs devoirs envers les classes souffrantes.

« L'Eglise, dit-il, qu'on représente trop souvent comme s'attardant dans les sentiers du passé, ne cesse, au contraire, de marcher avec ses enfants, modifiant à leur taille et aux nécessités de l'heure présente, ses préceptes variables ; s'assimilant toute vérité nouvelle, fût-elle mise en lumière par ses ennemis : tandis que ses dogmes immuables traversent les siècles sans fléchir ni subir de *diminution d'aucune sorte*. La vérité qui s'impose à nous, de nos jours, c'est le devoir d'améliorer les conditions extérieures de la vie des travailleurs, de manière à améliorer aussi leurs âmes et de les éclairer pour les aider à monter vers Dieu. »

Les *moyens* que propose l'auteur pour arriver à ce but, ne semblent pas très réalisables, mais un grand pas serait fait vers les solutions pacifiques si les lecteurs de ce roman et tous ceux qu'intéressent les questions qu'il traite, prenaient à l'instar de ses héros, la ferme résolution de consacrer leurs vies à fonder l'ordre social dans la justice et la paix.

Sous ce titre : *Que M. Wilson soit arrêté* ; la *Patrie* publie cet article, en gros caractères, en tête de la première colonne :

« De tous les scandales qui viennent de se produire, il n'en est pas un qui soit plus ignoble, plus impudent, plus écœurant que celui de voir M. Wilson en liberté.

» M. Wilson est un faussaire ; les deux lettres que l'on a lues à l'audience, ainsi que la séance d'hier à la Chambre le prouvent à l'évidence.

» M. Wilson est un bandit, puisque non seulement on l'accuse d'avoir fait voler chez M. Portalis les documents qui peuvent le compromettre, mais M. Portalis lui-même déclare qu'il est persuadé que c'est Wilson qui, hier soir a fait attenter à sa vie.

» Les faussaires et les bandits on les arrête, on les juge, on les condamne.

» Si la Chambre n'autorise pas, des demain, les poursuites contre Wilson, elle assume une très grave responsabilité.

» La population tout entière demande que justice se fasse. La demandera-t-elle en vain a ses représentants ?

» Il faut que M. Wilson soit arrêté pour apaiser l'opinion publique surexcitée.

» D'ailleurs, qui donc, accusé de pareils crimes, serait laissé en liberté? »

AU SÉNAT

LA CRISE PRESIDENTIELLE

(D'un correspondant particulier)

Paris, 11 novembre.

L'imminence d'une crise présidentielle a réappris aux sénateurs le chemin du Luxembourg. Ils sont venus plus nombreux encore que les jours précédents et les galeries du vieux palais des Médicis présentent une animation qui étonne les huissiers eux-mêmes.

Bien qu'on ne sache rien de positif sur les intentions de M. Grévy, on considère sa succession comme ouverte, et cette éventualité qui ouvre la porte toute large à l'inconnu préoccupe vivement le Sénat.

Qui succédera à M. Grévy ? Telle est la question qui se pose.

Le Sénat peut avoir dans cette élection une part prépondérante, il peut apporter au candidat de son choix un appoint décisif. On ne l'ignore pas ici; les candidats à la présidence ne l'ignorent pas davantage.

Aussi le Sénat est il de leur part l'objet d'une sollicitude que justifie l'importance du rôle qu'il est appelé à jouer.

Comme candidats possibles, je n'ai guère entendu prononcer que trois noms : ceux de MM. Ferry, de Freycinet et Le Royer. Ainsi que je vous l'ai dit précédemment, la politique intérieure de M. Ferry compte dans la majorité de nombreux partisans. On lui sait gré de la fermeté qu'il a montrée, en certaines circonstances, contre les radicaux on se rappelle, assez opportunément, qu'il se brouilla avec M. Grévy, pour avoir réclamé, sans pouvoir l'obtenir d'ailleurs, la suppression du ministère occulte qui siegeait à l'Elysée à côté du ministère *responsable*.

Mais la candidature de M. Ferry a tous les caractères d'une candidature de combat, elle peut donner lieu à des troubles graves.

C'en est assez pour qu'elle ne soit pas acceptée par le Sénat peu belliqueux de sa nature.

M. de Freycinet a encore moins de chances que M. Ferry. Il a beaucoup perdu des sympathies qu'il comptait dans les différents groupes de la majorité. Ses finasseries, ses intrigues multipliées lui ont nui et ce n'est pas lui non plus qui décrochera la timbale.

D'après les on-dit de couloirs, c'est sur le nom de M. Le Royer que se fera vraisemblablement l'accord. On fait remarquer que le président du Sénat est d'une modestie qui n'offusque personne, qu'il est suffisamment décoratif pour les hautes fonctions auxquelles on le destine et qu'il n'a pas de gendre.

S'il surgit d'autres candidatures, je vous dirai comment elles seront accueillies. Je ne vous parle que de ces trois parce que ce sont les seules dont on se soit occupé ce soir.

Quoi qu'il en soit, le Sénat tient à ne pas se laisser surprendre par les événements, et cela pour plusieurs raisons.

La première est la crainte qu'il a d'une dictature militaire qui s'imposerait, à la faveur d'un mouvement de la rue.

Il n'ignore pas quel sort dans ce cas lui serait réserve.

Il y a, en second lieu, le renouvellement triennal; les sénateurs sortants de gauche ne sont pas sans inquiétude sur l'impression que ces événements doivent forcément produire, sur le corps électoral et sur les conséquences qui peuvent en résulter pour leur reélection.

Aussi tiennent-ils à les atténuer dans la mesure du possible.

C'est ainsi que l'Union Républicaine s'est réunie à deux heures pour discuter le choix d'un candidat.

La séance a été fort courte ; le groupe a donné mission à son bureau de le convoquer d'urgence, si les circonstances l'exigeaient, et de s'entendre avec les bureaux des autres groupes.

A cinq heures le centre gauche s'est également réuni pour le même objet. Bien que la réunion fût secrète et que le groupe ait promis de garder le secret sur sa délibération, je crois savoir qu'il n'a rien décidé du tout et qu'il s'est borné à donner pleins pouvoirs à son bureau.

Au cours de la discussion, l'écho nous a plusieurs fois apporté le nom de M. Léon Say.

Encore un candidat que j'oubliais.

Je vous disais tout à l'heure qu'on ne savait rien des intentions de M. Grévy. Ce n'est pas tout à fait exact. MM. Didier et Oudet, deux vieux amis de l'Elysée, ont vu le président et il leur a confirmé le propos qu'il tenait hier à M. Schœlcher : « Daniel est léger, mais incapable d'une indélicatesse ! »

C'est le comble de l'aveuglement paternel, comme c'est aussi le comble de la candeur d'appeler MM. Schœlcher, Oudet et Didier (??) pour se renseigner sur l'état des esprits au Sénat.

La commission de l'armée s'est réunie à deux heures et ne s'est séparée que fort tard. Elle a discuté les 15 premiers articles de la loi et les a adoptés, mais seulement en principe, réservant tous les points qui donnaient lieu à contestation. Il lui a semblé notamment que la formule du « service égal pour tous » avait été mal comprise par la Chambre et entraînait des conséquences, qu'il était du devoir strict du Sénat de prévenir.

BELL.

QUE FERA M. J. GRÉVY ?

Paris, 11 novembre.

Le préjudice que les scandales actuels causent à la République, les dangers que court la République, l'intérêt de la République à sauvegarder, on n'entend à la Chambre que des phrases de ce genre ; on n'entend parler que de crise certaine pour les uns, possible pour d'autres comme M. Ranc, qui du reste l'a déclaré aujourd'hui dans le *Matin*

M. Grévy se retirera-t-il ? C'est une question à laquelle il serait bien difficile de répondre.

L'impression générale est que cette éventualité est probable sinon prochaine, mais comme le disait ce soir un habitué de l'Elysée, M. Grévy ne donnera ou ne viendrait donner sa démission qu'à son heure, en quelque sorte.

M. Develle, l'ancien ministre de l'Agriculture, qui à midi avait vu le président de la République, racontait, en ajoutant qu'il était autorisé à le faire, que ce dernier n'avait nullement l'intention de démissionner pour le moment du moins, qu'il se considérait comme obligé d'attendre le résultat de l'instruction ordonnée hier. Si elle conclut à une demande de poursuites contre M. Wilson, avant que cette demande soit faite, le président de la République dirait quelles sont ses intentions.

Comme on ne croit pas que ce résultat soit connu avant lundi ou mardi, ce n'est qu'à cette époque qu'on sera fixé sur ce que fera M. Grévy.

Mais nous croyons savoir qu'il est dès aujourd'hui convaincu de la nécessité de se retirer et qu'il se retirera.

Le Président de la République a reçu, depuis hier, outre M. Rouvier et M. Develle, une trentaine de personnages politiques, notamment M. Marcel Barthe.

A tous il a paru plus affecté, plus démoralisé que jamais.

A tous, parlant de la campagne menée contre son gendre, il a dit qu'elle était dictée par des considérations politiques, qu'il ne pouvait pas croire M. Wilson coupable.

« Il a pu, et nous citons ses propres paroles, commettre des imprudences mais des indélicatesses jamais. Comment voulez-vous que je puisse croire coupable le mari de ma fille, le père de mes petites filles ? Comme chef de l'Etat, je n'ai pas à couvrir M. Wilson, mais comme père je ne peux que croire, jusqu'au bout, que le mari de ma fille n'a rien fait qui relève de la justice. Si je ne me trompe, le président de la République saura faire son devoir. »

Contrairement à ce qui a été dit, M. Rouvier est toujours resté avec M. Grévy dans les meilleurs termes.

Dans l'entrevue qu'ils ont eue hier, il a été parfaitement reconnu de part et d'autre que le président du Conseil avait eu la main forcée. Parlant de ceux qui mènent contre son gendre la campagne dont nous parlons plus haut, M. Grévy s'est écrié : « Oh les misérables ».

Puisque nous y revenons à cette campagne, disons qu'elle est considérée comme la revanche du parti opportuniste ou plus exactement du parti gambettiste contre l'Elysée et M. de Freycinet, avec, chose bizarre, M. Floquet pour allié.

Ce matin, le président du Conseil et quatre de ses collaborateurs ont tenu une réunion au ministère des finances.

Parmi les quatre collaborateurs de M. Rouvier, se trouvait M. Mazeau, auquel on donne aujourd'hui pour successeur, non plus M. Thevenet, mais M. Ferron, élu sénateur du Var.

Dans le salon de la Paix, on constatait, ce soir, la présence d'un ancien officier d'état-major du général Boulanger, un de ceux en qui il avait le plus de confiance et qui depuis a été envoyé à Perpignan.

LE PRÉFET DE POLICE

à la commission d'enquête

Paris, 11 novembre.

La Commission d'enquête a tenu une séance qui n'a pas duré moins de quatre heures.

Le président a lu une lettre de M. Cunéo d'Ornano annonçant qu'il sera jeudi à la disposition de la Commission.

M. Madier de Montjau proteste contre cet ajournement et demande que l'auteur de la proposition soit entendu avant tout autre.

Il n'a pas été tenu compte de cette bizarre protestation, non plus que d'une proposition de M. Marty, tendant à faire garder le secret sur les dépositions des témoins.

Cette motion a été repoussée à l'unanimité moins deux voix.

La commission rédige ensuite un questionnaire général pour faciliter l'audition du préfet de police et M. Gragnon est introduit.

Il a commencé par donner lecture du rapport qu'il a adressé le 4 novembre au gouvernement. Ce rapport constate que, le 28 septembre, le préfet reçut la visite de M. Bouillon qui lui révéla certains faits relatifs au trafic des décorations et au plan de mobilisation.

Un agent fut envoyé chez Mme Limouzin et acquit la conviction que les généraux Caffarel et d'Andlau étaient en relations avec elle.

M. Rouvier fut instruit de ces faits le 1er octobre et reçut les rapports de la police le 3. Ces rapports furent immédiatement remis au général Ferron. Ils ne révélaient aucun délit contre le général Caffarel, mais concluaient à une peine disciplinaire.

Le préfet de police, dans l'entrevue qu'il eut le 5 avec le ministre de la guerre, lui dit qu'il était faux qu'il eut révélé l'affaire au *XIXe Siècle*.

Il n'a jamais reçu l'ordre de rechercher ni d'arrêter Aubanel.

Il dit que toutes les pièces Caffarel-Limouzin, ont été remises par lui au parquet ; répète il qu'il croyait que l'enquête resterait dans le domaine administratif.

Il n'a jamais reçu de reproches du gouvernement.

Demain la commission entendra M. Goron, sous-chef de la sûreté.

AUTOUR DE L'AFFAIRE WILSON

La *Patrie* annonce d'une source autorisée, que M. Wilson fait liquider en ce moment, en sous-main, toutes ses entreprises de journaux et d'imprimeries.

***

Vendredi matin, M. Atthalin avait mandé M. Lyonnet, de la maison Blanchet de Rives.

Il a, en outre, convoqué M. Wilson pour deux heures et M. Gragnon pour cinq.

M. Wilson est arrivé au Palais de justice à deux heures et quart. Il a été reçu immédiatement par M. Atthalin.

***

La *France* dit que le mari de Mme Limouzin, craignant sans doute d'être impliqué dans le procès qui a amené sa femme sur les bancs de la correctionnelle, a pris la fuite.

M. Limouzin se serait refugié en Belgique.

***

On lit dans la *Patrie* :

« Dans ses conversations intimes avec quelques-uns de ses collègues, le ministre de la guerre paraît beaucoup regretter la précipitation qu'il a mise à sévir aussi rigoureusement contre le général Caffarel. Il prétend, dit-on, qu'il a eu la main forcée !! et que son intention primitive était de mettre simplement le général Caffarel en disponibilité, en attendant sa mise à la retraite, mais que des influences *politiques* en ont ordonné autrement.

» Le préfet de police, mandé ce matin par le ministre, de l'intérieur, a eu avec lui une longue entrevue. M. Levaillant, directeur de la sûreté générale, assistait à cette audience. »

***

Mme Lorentz, femme d'un des inculpés dans l'affaire du trafic des décorations, est morte, hier, de misère et de désespoir, dans le logement qu'elle occupait, 25, avenue des Ternes.

***

On lit dans *Paris* :

« Nous affirmons ceci :

» L'instruction ouverte pour l'affaire Caffarel-d'Andlau a été dirigée par M. Wilson lui-même, avec M. Bouchez, procureur général, comme premier greffier, et M. Atthalin, juge d'instruction, comme second greffier.

» M. Atthalin, désigné pour procéder à la seconde information ouverte depuis hier, quoiqu'il eût dû en être écarté en raison même du rôle qu'il avait joué dans la première, M. Atthalin n'agit encore dans cette circonstance, qu'avec l'assentiment et d'après les instructions à chaque instant renouvelées de M. Bouchez.

» Il interrompt les interrogatoires pour se rendre auprès du procureur général et lui demander son avis sur les questions à poser, sur la conduite à suivre, en présence des réponses inattendues qui lui sont faites.

» Bref, si la Chambre n'y met bon ordre, l'information qu'elle a ouverte ne sera, comme le procès qu'elle a interrompu, qu'un leurre et qu'une honteuse supercherie. »

***

L'*Agence Havas* communique la note suivante aux journaux :

« Il n'est pas exact qu'une conférence ait eu lieu hier soir, à l'Elysée, entre le président de la République, MM. Rouvier, Ferron et Gragnon.

» MM. Rouvier et Fallières se sont seuls rendus hier soir auprès de M. Grévy, à l'issue de la séance de la Chambre, pour lui rendre compte des incidents qui se sont produits au cours de la discussion de l'interpellation de M. de Douville-Maillefeu. »

***

A propos des lettres reçues par le *XIXe Siècle* lettres dévoilant que le chèque de dix mille francs touché par M. Wilson, dont on a tant parlé ces temps derniers, émanait du baron Seillière, l'*Intransigeant* publie les lettres suivantes :

La commission d'enquête aura la communication d'une lettre du sieur Wilson adressée au baron Seillière et ainsi conçue :

« Mon cher monsieur,

» Je vous serais reconnaissant *de penser à ce que vous savez pour la fin du mois*.

» Ecrivez-moi un mot, je vous prie, POUR ME TRANQUILLISER. »

En réponse à cette lettre, le chèque a été tiré sur une maison de banque de la rue de Provence. Voici la copie de ce chèque :

N° 126 10.000 francs

Sinnett et Cie
52, rue de Provence
Payez à vue la somme de dix mille francs.
Baron R. SEILLIÈRE.

Au dos du chèque se trouve l'annotation suivante :

Pour acquit :
WILSON.

LE PROCÈS DES DÉCORATIONS

Audience du jeudi 11 novembre

Hier à la fin de l'audience Mes Alliès, Habert et Demange avaient adressé au tribunal une requête par laquelle ils demandaient que leurs clients soient mis en liberté provisoire. Le tribunal avait remis à aujourd'hui pour statuer.

A l'ouverture de l'audience, Me Alliès demande au tribunal s'il compte rendre son jugement sur la mise en liberté, maintenant.

Le président répond que le tribunal rendra son jugement au cours de l'audience.

L'affaire d'Andlau

Me Desjardins a la parole. — Il commence par donner lecture de ses conclusions. Il parle du passé de sa cliente ; celle-ci appartient à une très vieille et très honorable famille.

La prévenue a épousé un commis principal des postes. Leur situation était modeste, mais en s'est plu à rendre justice à leur parfaite honorabilité toutes les fois qu'on est allé aux renseignements dans cette ville de province qu'ils ont habitée avant de venir à Paris. A Paris, le ménage se trouve dans une situation gênée. Mme Ratazzi a entendu dire qu'un mot d'un puissant du jour, que la protection d'un haut personnage pourrait utilement servir la carrière de son mari.

Elle va voir M. Wilson.

Messieurs, continue Me Desjardins, un maire qui promet de faire exempter du service militaire un jeune homme et qui reçoit de ce jeune homme un plat d'écrevisses et un jambon — le fait s'est présenté en 1852 — est coupable d'une escroquerie.

Eh bien, Messieurs, je trouve dans le dossier une lettre adressée à Mme Ratazzi par M. Martineau, secrétaire de M. Wilson.

Dans cette lettre il est dit :

« Que M. Wilson ne perdra pas de vue cette affaire et insistera si cela est nécessaire » et en post-scriptum : « M. Wilson vous fera adresser la

BOURSE DE LILLE

du samedi 12 novembre

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt.	Cours préced.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	126 ..	126 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	... ..	103 ..
Lille 1888, remboursable à 500 fr.	... ..	503
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	... ..	506 50
Lille 1884, obligations de 500 fr., 200 payés	407 50	407 50
Armentières	... ..	478 50
Armentières 1879	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	48 50	48 25
Tourcoing 1878	... ..	490 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	... ..	105 ..
Département du Nord	... ..	103 50
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie	625 25	626 25
» » act. nouv.	... ..	515 75
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	... ..	490 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	... ..	150 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	... ..	262 50
Caisse Platel et Cie	350 ..	340 ..
Credit industriel textiles (L. Allart et Cie)	... ..	530 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	... ..	425 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	... ..	1000 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n°37, act. 500 fr. p.	... ..	510 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	... ..	1795 ..
Un. Gen. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	... ..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	... ..	320 ..
Banque reg. du Nord, a Roub., act. 500 fr.	... ..	500 ..
Deharipon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., v. p.	... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	... ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arrasa. us. Grassin), 500, t. p.	... ..	152 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c.), t.	... ..	35 ..
Caisse comm. de Bethune A. Turbiez et Cie	... ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	... ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnieres, act. 1,000 fr., t. p.	... ..	2065 ..
Soc. des Journ. réunis, act. 500 fr., tout p.	... ..	500 ..
Blache-Saint-Vaast	... ..	3125 ..
Denain et Anzin	... ..	205 ..
Obligations Nord	... ..	490 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	... ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	... ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 a 2,000), remb. à 300 fr.	... ..	435 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	3750 ..	3750 ..
Anzin 100e de denier	2900 ..	2900 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30.000 act.)	... ..	1320 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	... ..	9110 ..
Bully-Grenay le 6e	... ..	1260 ..
Carvin	... ..	1215 ..
Courcelles-lez-Lens	... ..	150 ..
Courrières	... ..	26470 ..
Campagnac	... ..	450 ..
Douchy	... ..	1905 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	... ..	62 50
Dourges	... ..	6310 ..
Escarpelle (Nord)	... ..	3675 ..
Epinac	... ..	735 ..
Ferfay (Société anonyme)	... ..	760 ..
Lens	... ..	20000 ..
Lieres (actions 500 fr. libérées)	... ..	37 75
Lievin	... ..	3380 ..
Lys supérieure	... ..	... ..
Meurchin	2495 ..	2460 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	... ..	16000 ..
Rety, Ferques, Hardinghem	... ..	100 ..
Sincey-le-Rouvray	... ..	5 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	... ..	62 50
Vicoigne et Nœux	... ..	16310 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 12 Novembre 1887

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
80 87 1/2	3 0/0	80 65 -1.
83 85 -1.	3 0/0 amortissable	83 90 -1.
101 25 -1.	4 1/2 0/0	101 .. -1.
106 30 -1.	4 1/2 0/0 1883	106 60 -1.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers) et par FIL SPECIAL)

Le préfet de police devant la commission d'enquête

Voici, d'après le *Gaulois*, de nouveaux et importants détails sur la déposition faite hier par le Préfet de police à la commission d'enquête :

« La lecture de la déposition de M. Gragnon causera une vive surprise, pour ne pas dire plus, car elle modifie, au moins jusqu'a nouvel ordre, l'état de la question.

» D'accusé qu'il était la veille, le préfet de police s'est fait accusateur.

» Il a commencé par donner lecture du rapport qu'il a adressé au gouvernement. En voici le resumé :

» — Le 28 septembre, je recevais la visite de M. Bouillon, qui me révélait certains faits sur les décorations et la mobilisation. Je voulus m'assurer tout de suite de la valeur de ces révélations en envoyant un agent chez Mme Limouzin. Cet agent prit le nom d'un négociant de Roanne pour solliciter sa décoration.

» On sait ce qui s'est passé.

» Les généraux Caffarel et d'Andlau furent d'abord *surveillés, car je croyais que de hardis escrocs avaient* pu prendre leurs noms ; mais on sut bientôt que ces deux généraux avaient des relations avec Mme Limouzin. Le 1er octobre, j'informai M. Rouvier de ces faits.

» Le lundi 3 octobre, j'eus une nouvelle entrevue avec M. Rouvier, auquel je remis tous les rapports, qui furent communiqués au ministre de la guerre. Aucun délit n'était relevé contre le général Caffarel. On se trouvait seulement en présence de faits qui pouvaient appeler une mesure disciplinaire.

» Le 5 octobre, j'eus un entretien avec le ministre de la guerre, auquel je répétais que pour l'honneur de l'armée, j'estimais qu'il n'avait lieu que d'appliquer des mesures disciplinaires au général Caffarel.

» Le général Ferron parut partager cet avis, et je fus autorisé à partir en congé pour Turin, comme si l'affaire ne devait pas avoir d'autres suites.

« Or, pendant mon absence, j'appris, à Turin, l'arrestation du général Caffarel.

. . . . . .

» M. Desmons, président de la commission. — Avez-vous été, monsieur le préfet, invité par M. le ministre de la guerre ou par un officier du ministère, à rechercher de quelle façon les renseignements relatifs à la mobilisation ont été communiqués à la presse ?

» Le Prefet de Police. — Aucune plainte, aucun ordre n'ont été communiqués à la préfecture, et c'était d'ailleurs au Parquet que le gouvernement aurait dû s'adresser ; aucune mission n'a donc été donnée au préfet pour rechercher l'auteur des divulgations. On a toutefois demandé à la préfecture de rechercher si Aubanel avait des relations soit avec des officiers du Ministère, soit avec des ouvriers typographes. Le résultat a été négatif, car Aubanel, prévenu, ne sortait plus de chez lui.

» *Aucune instruction ne m'a été adressée pour arrêter Aubanel ou seulement pour engager une instruction.*

» M. Crémieux. — Est-ce qu'un officier d'ordonnance n'a pas porté les pièces saisies à Mont-sous-Vaudrey ?

» *Le préfet de police.* — Je m'étais dessaisi des pièces en les promettant au parquet. Ces pièces ne constituaient rien de délictueux contre le général Caffarel, et je croyais encore que cette affaire resterait dans l'ordre administratif. Si j'avais estimé qu'il y avait eu un délit, j'aurais immédiatement saisi la justice. »

Le général Boulanger

C'est demain que seront levés les arrêts du général Boulanger, et c'est après demain qu'il arrivera pour prendre part à la commission de classement de l'armée. Nous croyons savoir qu'il ne se rendra pas directement à Paris, et qu'il arrivera à une heure imprévue et par une voie détournée, de façon à éviter toute manifestation. Un des collaborateurs du *Gaulois*, à Clermont-Ferrand, lui envoie la dépêche suivante :

« On est ici en pleine foire trimestrielle, ce qui donne à la ville une fort grande animation, qui ne s'étend pourtant pas jusqu'au quartier général.

» Le cours Sablon, où je viens de passer, est un véritable désert, et le factionnaire se promène mélancoliquement devant l'hôtel où le général Boulanger subit ses arrêts. Les persiennes de toutes les fenêtres sont fermées et on n'aperçoit aucune lumière.

» Du reste, d'après ce qui m'a été dit depuis mon arrivée, le général serait très désireux que la levée de ses arrêts et son départ pour Paris ne donnassent lieu à aucun incident. Sur son ordre, ses officiers d'ordonnance, qui seule communiquent avec lui, auraient prié les organisateurs d'une manifestation préparée pour dimanche de s'abstenir et, sur les pressantes instances qui leur ont été faites, ceux-ci ont promis de ne rien faire.

» Il s'agissait d'offrir le vin d'honneur au général, au moment où ses arrêts prendront fin. Les organisateurs de cette manifestation, gros vignerons d'une localité voisine, avaient même retenu la fanfare locale, qui devait les accompagner et jouer, pendant l'absorption de ce vin de choix, les airs les plus variés de son répertoire.

» Mme Boulanger et ses deux filles, accompagnées du capitaine Guiraud, officier d'ordonnance, partiront demain matin à 9 heures 18 minutes, pour Paris, où elles résideront pendant toute la durée des travaux de la commission de classement. BOIS-GAVY. »

Le général Thibaudin

Demain dimanche, 13 novembre, le général Thibaudin, commandant la place de Paris, est atteint par la limite d'âge et devra résigner ses fonctions.

C'est, affirme-t-on, par le général Gillon, qui a commandé naguère en Tunisie, que le général Ferron a décidé de remplacer l'ancien ministre de la guerre.

Le filigrane

M. de Douville-Maillefeu, très entouré dans les couloirs de l'Opéra, montrait, hier soir, une lettre écrite en 1881, sur du papier dont s'est servi M. Wilson pour les lettres produites à l'audience.

M. de Douville-Maillefeu ajoutait qu'il allait envoyer cette lettre à la commission d'enquête.

L'agression contre M. Portalis

L'individu qui a attaqué et blessé avant-hier soir M. Portalis a fait connaître au juge d'instruction qu'il s'appelle Paul Zulpha.

Le *XIXe Siecle* dit que c'est un assommeur de profession.

M. Portalis a reçu hier une nouvelle lettre de menaces.

M. Longuet, conseiller municipal, a prévenu M. Gragnon qu'il le questionnerait, au sujet de l'attaque nocturne dont M. Portalis a été victime.

L'état du kronprinz

Le *Gaulois* a reçu les détails suivants, par dépêche de San-Remo :

« J'ai été reçu, aujourd'hui, par un personnage à qui sa situation auprès du prince impérial d'Allemagne permet d'être parfaitement renseigné, il m'a donné les détails suivants :

« L'état du prince est grave. Tous les médecins sont d'accord sur un point : la guérison radicale est impossible ; seulement on peut prolonger sa vie. C'est le seul résultat à espérer. Sur tous les autres points, les médecins sont divisés. Le docteur Makenzie et ses confrères anglais veulent procéder sans retard à l'opération, tandis que les médecins allemands veulent ramener le prince à Berlin. Ces discordes sont vraiment pénibles.

» Le prince impérial suit leur discussion et il y prend part ; il lit aussi les journaux qui parlent de lui ; mais il est absolument faux qu'il demande à retourner à Berlin pour l'opération ; il répète, au contraire :

» — Je suis bien ici, très bien !

» Car il peut parler, mais à voix basse et sans aucun timbre.

» Il montre une force morale extraordinaire et presque de l'indifférence, comme s'il parlait d'une personne quelconque.

» La princesse impériale est désolée : lorsqu'elle est seule elle ne cesse de pleurer ; mais elle montre du courage devant le Prince.

» Quant au prince Guillaume, il est toujours en promenade ; hier, il a fait une visite de deux heures ; il parle de la vie ou de la mort de son père en homme qui se possède pleinement.

» Il disait tout à l'heure :

» — Le prolongement est possible, mais un prolongement